# CHARTE ACHATS RESPONSABLES



# Cette charte vise à préciser les engagements de Jeumont Electric

tout au long du processus achat et approvisionnement et à **clarifier ses attentes** à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Elle s'inscrit dans la durée et vise à intégrer la RSE dans l'ensemble des étapes, dans le but d'entretenir des relations durables, responsables et profitables pour l'ensemble des parties.

## La mise en œuvre des principes de la Charte Achats Responsables **engage Jeumont Electric à**:



## Respecter les intérêts

des fournisseurs et sous-traitants

**En évitant de mettre le fournisseur** dans une position de dépendance dont Jeumont Electric pourrait profiter

En veillant à mettre en œuvre les moyens dont Jeumont Electric dispose pour respecter ses engagements financiers, conformément à la loi LME.



#### **Favoriser**

le développement économique

Par la communication - dans la mesure du possible - des niveaux prévisionnels d'activité pour favoriser l'adaptation des capacités

Par son intégration sur le territoire, et sa contribution au développement économique.



**En prenant en compte** les charges directes et indirectes

En veillant à avoir cette vision coût complet tout au long du cycle de vie des produits et services.



## Diminuer son impact environnemental,

selon les moyens et le niveau de connaissances dont Jeumont Electric dispose

**Par l'anticipation des impacts environnementaux** de sa politique achat, de ses sources d'approvisionnement et de son cahier des charges

Par le respect de la conformité aux obligations environnementales du produit / service acheté, des conditions de production et de distribution

**Par les actions entreprises** pour avoir une vue d'ensemble du cycle de vie du produit / service acheté ou fabriqué.



#### **Assurer les conditions**

d'une bonne qualité de relation

**En préservant la confidentialité** des données et documents communiqués par les fournisseurs

**En traitant avec équité** les fournisseurs lors des appels d'offre et consultations

**En formant les acheteurs** aux bonnes pratiques et en diffusant cette charte aux autres parties prenantes de la relation fournisseurs

En privilégiant la médiation comme mode de traitement des litiges.

## QUE SES FOURNISSEURS PARTAG SES ENGAGEMENTS ET LES INVITE DONC À :



Favoriser la diffusion de cette Charte

En interne, pour que l'ensemble des salariés puisse connaître et mettre en œuvre à son niveau, les principes édictés par cette charte

En externe, par l'élaboration et la diffusion de sa propre Charte Achats Responsables.





Respecter le volet social des principes RSE, tels qu'exposés dans les normes ISO 20400 et 26000

En respectant a minima les obligations légales en matière de travail

En s'assurant que ses fournisseurs respectent ces obligations.





Assurer des conditions **de travail** saines et sûres pour ses collaborateurs

En disposant d'un système de management santé et sécurité adapté à la nature de ses activités

En disposant d'un système approprié de prévention et de management des risques

En incitant ses fournisseurs à assurer les meilleures conditions à ses salariés.





# Assurer une approche transparente avec Jeumont Electric, dans la limite de ses règles de confidentialité

Par la fourniture des documents concernant la performance extra financière des biens et services délivrés par celui-ci (certifications, labels, agréments...)

**Par l'échange d'informations** relatives aux coûts et aux prix en vue d'optimiser les avantages compétitifs des deux parties

Par l'autorisation faite à Jeumont Electric ou des tiers choisis par lui, de réaliser un audit, sur site ou sur pièce des pratiques du fournisseurs sur les aspects RSE

Par les meilleurs efforts produits pour assurer la traçabilité des biens, services et prestations qu'il délivre.



### Réduire

ses impacts environnementaux

En mettant en œuvre des initiatives vertueuses

**En réduisant sa consommation** de ressources et sa production de déchets

**En adoptant un système** de management environnemental.

La Charte Achats de Jeumont Electric
sera communiquée aux fournisseurs,
sous-traitants et partenaires pour adhésion,
dans le cadre des relations commerciales
et sera annexée aux contrats et marchés
passés avec Jeumont Electric et a pour
Jeumont Electric une valeur contractuelle
au même titre que les autres documents régissant
les relations avec ses fournisseurs et partenaires.



